

**LOIRET**

**PITHIVIERS**

**SOUS-PREFECTURE**

**RESTAURATION D'UNE PARTIE DU MUR DE CLOTURE DE LA SOUS-  
PREFECTURE DE PITHIVIERS (PARTIE SUD)**

**PROPOSITION DE MISSION COMPLETE DE MAITRISE D'ŒUVRE**



**Architecte du Patrimoine**  
SARL d'Architecture  
16, quai des Tanneurs - BP 5 - 77791 Nemours cedex  
Tél. : 01 64 28 37 61 – [agence.thierryleynet@gmail.com](mailto:agence.thierryleynet@gmail.com)

**Mai 2018**

# PROPOSITION DE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

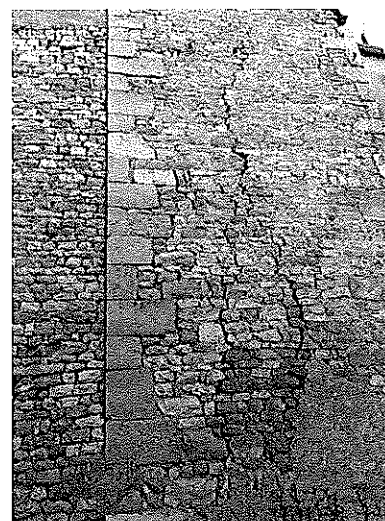
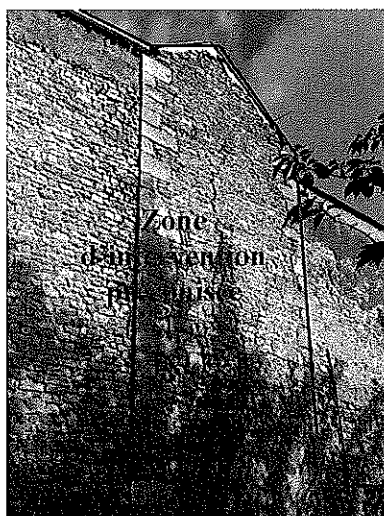
Mission complète

## Présentation sommaire

La cour intérieure de la Sous-Préfecture de Pithiviers est longée de hauts murs de clôtures auxquels sont adossées des constructions privées.

Au sud, le mur présente des désordres très prononcés, qu'il convient de traiter.

S'agissant d'une construction ancienne comportant des traces d'anciennes dispositions, Madame la Sous-Préfète nous a sollicité pour analyser ce désordre et définir un remède adapté, pérenne et durable.



## Diagnostic sommaire

Nous avons constaté au cours de la visite sur site, que le mur de clôture présente des désordres très prononcés, matérialisés par d'importantes fissures verticales toute hauteur, un ventre prononcé, le déjointoiement généralisé, des reprises d'enduit au ciment, la présence de végétation parasite, etc....

Ces symptômes sont les prémices d'un effondrement tel que celui qui est survenu dans la partie nord, mais dont les conséquences seront plus importantes au sud et qui compromettront la sécurité des personnes qui empruntent quotidiennement la porte d'accès à la sous-préfecture, située à proximité.

Au vu de ces constatations, nous préconisons de poser en urgence des batteries d'étais à cet endroit, afin de stabiliser la partie sud du mur de clôture et assurer la sécurité des personnes et des biens dans l'attente de travaux définitifs de restauration.

Madame la Sous-Préfète, réactive face à la constatations de ces désordres, envisage très prochainement la pose d'étais côté sud afin de sécuriser cette partie du mur puis de lancer en parallèles des opérations de diagnostic.

## Contenu de la mission

### *Phase Etudes :*

- relevé de la partie de mur concerné et des constructions mitoyennes (échelle 1/100°), comprenant :
  - o plan de masse, plans partiels au sol, des étages et des toitures
  - o coupes transversale et longitudinale
  - o toutes élévations
- diagnostic du désordre, de son origine et définition des remèdes adaptés

- projet de restauration générale (échelle 1/100°), comprenant :
  - o plan de masse, plans partiels au sol, des étages et des toitures
  - o coupes transversale et longitudinale
  - o toutes élévations
- description sommaire des travaux proposés
- estimation prévisionnelle du coût des travaux par corps d'état
- établissement du dossier de demande de subventions

**Nota :** il est nécessaire que l'architecte puisse accéder à tous les niveaux des constructions mitoyennes à cette partie sud du mur de clôture, caves et combles compris

***Phase Travaux :***

- établissement du dossier de demande de déclaration préalable
- assistance pour la passation des contrats de travaux
- visa des documents d'entreprises
- direction de l'exécution des travaux
- assistance du maître d'ouvrage lors de la réception des travaux.

**Montant de rémunération de la mission**

***Phase Etudes :***

Le montant de rémunération de la phase Etudes est de : 9.400,00 € HT

Le mode de règlement des honoraires de la phase Etudes est le suivant :

- avance à la commande : 30%, soit 3.384,00 € TTC
- solde à la remise de l'étude : 70%, soit 7.896,00 € TTC

***Phase Travaux :***

Le pourcentage des honoraires de la phase Travaux est de 13,80% du montant hors taxes des travaux.

Le montant des honoraires de la phase Travaux sera défini en fonction du montant des travaux que le maître d'ouvrage souhaitera engager.

Le règlement des honoraires de la phase Travaux sera effectué au fur et à mesure de l'avancement des éléments de mission de cette phase.

Ces montants ne comprennent pas :

- les sondages et les investigations
- la mission de contrôle technique
- la mission OPC (Ordonnancement, Pilotage, Coordination)
- la mission SPS (Sécurité et Protection de la Santé)

**Délai de la mission**

***Phase Etudes***

Le délai de la Phase Etude de cette mission, qui prend effet à compter de la réception par l'architecte du contrat accepté et signé par le maître d'ouvrage, est de 2 (deux) mois.

Ce délai ne prend pas en compte les délais d'exécution des éventuels sondages et investigations, qui peuvent être nécessaires à la réalisation de cette étude.

***Phase Travaux***

Le délai de la Phase Travaux de cette mission sera défini à l'issue de la Phase Etudes.

**Autres interventions (prestations et coûts hors maîtrise d'œuvre)**

***Bureau d'études structure***

L'intervention d'un BET Structure est nécessaire pour étudier la stabilité structurelle de cette partie du mur de clôture, en fonction de ses caractéristiques, en accompagnement de la mission de maîtrise d'œuvre de l'architecte.

Nous joignons le devis du BET BMI, correspondant à cette intervention, d'un montant de 4.300 € HT.

Des investigations sur site (sondages, ...) seront nécessaires pour apporter les informations indispensables à l'identification des caractéristiques des fondations et du terrain naturel.

**Contrat**

L'architecte adressera un contrat de maîtrise d'œuvre à Monsieur le Préfet, en cas d'accord de sa part sur la proposition ci dessus, qui sera alors retournée, datée et signée par leurs soins, à l'architecte.

**Agence Thierry LEYNET**  
**Architecte du Patrimoine**  
16, quai des Tanneurs / BP 5 - 77791 NEMOURS Cedex  
Tél. 01 64 28 37 61 - agence.thierryleynet@gmail.com  
S.A.R.L. d'Architecture - Siret 340 724 806 00013

Bon pour accord, le .....2018  
Monsieur le Préfet

**Pour le préfet,  
et par délégation,  
Le secrétaire général**

  
**Stéphane BRUNOT**

Le 28 mai 2018  
Thierry LEYNET  
Architecte du Patrimoine